



Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept juillet deux-mille-vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LIVET, DEGRAVE, LECLERCQ, TACK, BEAUCOUSIN
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absent excusé : Mr LAMY qui donne tous pouvoirs à Mr MOISAN pour voter en son nom

Secrétaire de séance : Mme ALLART

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Vandalisme salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un carreau d'une fenêtre de la salle des fêtes a été cassé. Probablement de nuit, la vérification des vidéos est en cours. Il y a un problème de visibilité sur les caméras de nuit, une demande de SAV a été fait auprès de Nexecur qui viendra le jeudi 23 juillet 2020. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et la déclaration du sinistre à l'assurance a été effectuée.

Incivilités :

Monsieur le Maire a profité d'être à la gendarmerie pour les informer des problèmes de nuisances sonores récurrentes dans la rue principale. Les gendarmes ont demandé à être appelés si cela recommence.

Il leur a aussi fait part du problème du « gang des sonnettes » qui sévit la nuit dans la rue principale et l'impasse des coteaux.

Madame WIESNER signale des problèmes de rodéo en voiture la nuit dans la rue principale. Monsieur le Maire n'était pas au courant. Monsieur BEAUCOUSIN et Madame DE ANGELIS confirme ces problèmes de rodéos.

Communauté de Communes du Pays de Bray :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur MARTINEZ pour faire le point sur les élections qui ont eu lieu le 15 juillet 2020 à la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB).

Monsieur MARTINEZ explique que la CCPB est composé de 23 communes et que le bureau est constitué de 33 personnes. Le Président élu est Monsieur DUDA. Il y a 5 Vice-Président : Monsieur LEVASSEUR, Monsieur BATOT, Monsieur BLANCFENE, Madame MONDON et Monsieur PIGNE.

Monsieur le Maire qui a pris part aux votes n'a rien à ajouter aux propos de Mr MARTINEZ.

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame WIESNER pour quelle fasse un point sur le SIRS Puisseux-Lalande. Madame WIESNER est la vice-présidente du SIRS, la Présidente est Madame CHEVALIER. Les écoles sont fréquentées par 63 enfants dont 22 enfants viennent de Puisseux en Bray.

53 enfants sont inscrits à la cantine et 31 la fréquentent tous les jours.

Madame WIESNER rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie par enfant (4.30€ pour la cantine/ 2€ pour la garderie du matin et 2€ pour la garderie du soir)

Il y a cinq personnes salariées dont une personne de Puisseux en Bray.

Le prestataire de la cantine est la SAGERE.

Conseil départemental :

Monsieur le Maire fait part au conseil de son rendez-vous avec le chef de cabinet de Madame la Présidente du Conseil départemental. Monsieur Martinez et lui ont été reçu suite à l'envoi d'un courrier concernant la sécurisation de l'abribus et le changement du panneau de signalisation. L'abribus est communal mais il y a une possibilité de demander une subvention pour la rénovation. Le panneau de signalisation va être changé par le département. Monsieur le Maire a demandé des conseils concernant le bâtiment de l'école. Si on décidait de transférer la mairie et de faire un logement dans l'actuelle mairie, le conseil départemental pourrait, en théorie, nous réclamer les subventions perçues lors de la mise aux normes PMR de l'actuelle mairie. Le département a proposé de demander à 2 bailleurs sociaux de venir visiter l'ancienne école pour voir si le bâtiment pourrait les intéresser pour le transformer en logement.

Personnel communal :

Monsieur le Maire informe le conseil que le nouvel agent technique va prendre ses fonctions le 01/08/2020.

Masques :

Monsieur le Maire envisage de reconstituer le stock de masques au vu du risque de seconde vague du virus attendu cet automne. Il demande son avis au conseil. Le conseil est d'accord mais il souhaite de préférence l'achat de masques lavables. Le conseil décide l'achat de 2 masques lavables par personne et 5 masques jetables par personne.

Péril PIAT :

N'ayant eu aucune nouvelle des consorts PIAT malgré le délai de réponse supplémentaire donné (23 juin au 15 juillet) Monsieur le Maire a fait exécuter la mise en sécurité du bâtiment. Cette mise en sécurité a été effectuée par la société des Charpentes du Pays de Bray. La facture sera adressée aux consorts PIAT, conformément à la loi.

28-2020 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PUISEUX EN BRAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de la nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Pays de Bray concernant l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Il ne s'agit que d'une reconduction de la convention existante.

Cette nouvelle convention est valable 3 ans soit du 01/07/2020 au 30 juin 2023.

Chaque année, une participation correspondant à un forfait de 1,50 € par habitant nous sera demandée.

Une tarification à l'acte nous sera également demandée, selon les tarifs fixés par la convention.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

29-2020 – DELIBERATION TRAVAUX DE TOITURE DES BATIMENTS PUBLICS.

Monsieur le Maire fait part au conseil des quatre devis reçus pour l'entretien des toitures des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après avoir étudié et comparé les différents devis, choisi de retenir le devis de la société BOURNIZIEN à l'unanimité.

30-2020 – DELIBERATION CHOIX DELEGUE ELU CNAS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Monsieur MARTINEZ ayant été délégué élu du CNAS lors du mandat précédent, le conseil municipal décide à l'unanimité de le reconduire dans cette fonction pour le mandat 2020-2026.

31-2020 – DELIBERATION CHOIX CORRESPONDANT DEFENSE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer un membre de l'organe délibérant, en qualité de « correspondant défense ».

Ce correspondant défense a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la nation au sein de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur le Maire, Jean-François MOISAN, « correspondant défense ».

32-2020 – DELIBERATION AIDE A LA FAMILLE XXXXX.

La commission d'action sociale qui s'est réunie le vendredi 17 juillet 2020 à 19h45 a décidé d'accéder à la demande d'aide de la famille XXXX en réglant la totalité de la facture de cantine par 9 voix pour et deux voix contre.

Afin de régler cette facture, le conseil municipal doit donner approuver la décision de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision et donne son accord pour le règlement de la facture, à titre exceptionnel.

Point logiciel secrétariat de Mairie :

Afin de pouvoir continuer le télétravail en prévision d'un éventuel reconfinement, l'éditeur de logiciel nous a fait parvenir deux solutions possibles. Un changement total de logiciel ou un logiciel de prise en mains de l'ordinateur à distance. Après discussion, le conseil privilégie le logiciel de prise en mains de l'ordinateur à distance, qui est la solution la moins onéreuse.

Prochain conseil et vacances :

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 18 septembre 2020.

Pendant l'été, les élus, soit le Maire, soit un adjoint seront disponibles.

Il n'y aura pas de permanences du secrétariat de mairie du 22 août 2020 au 13 septembre 2020.

Les permanences des élus seront maintenues pendant cette période.

Questions diverses :

Monsieur LECLERCQ demande si il sera possible d'organiser un tour du village pour examiner la voirie et faire l'inventaire des travaux à entreprendre. Monsieur le Maire est d'accord et ce tour sera organisé à la rentrée.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut qu'ils réfléchissent pendant les vacances à la question « que fait-on de l'école ? ».

Madame ALLART demande si un rallye va être organisé comme cela a été le cas certaines années. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a eu aucune demande en ce sens. Si c'était le cas, Madame ALLART informe le conseil qu'elle sera contre.

Monsieur TACK relate le fait que plusieurs feux d'artifice « sauvages » ont été organisés pour le 14 juillet par certains administrés. Cela a causé des tensions entre voisins. Monsieur le Maire a fait des recherches et rien n'interdit les particuliers d'utiliser des feux d'artifice le 14 juillet.

Madame WIESNER dans la nuit du 12 juillet a entendu de la musique très forte jusqu'à 2h du matin. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rappel au sujet des nuisances sonores va être fait dans le petit journal car ce genre d'incivilités est de plus en plus fréquent.

Monsieur MARTINEZ, concernant l'implantation d'un air de jeux pour enfants, demande l'avis du conseil sur le lieu. L'ancienne mare de la rue principale est proposée mais il y a un problème pour l'accès avec les poussettes. Le terrain de la salle des fêtes est proposé. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas encore le city stade mais un air de jeux pour les petits. Monsieur LIVET pense qu'il est préférable de tout concentrer au même endroit car cela permettra le regroupement des familles et qu'il faut impliquer les jeunes dans le projet. Monsieur MARTINEZ va étudier le dossier et le présenter lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

JF MOISAN

